



AVIS N°002/2023/BVMAC/DG

PREMIÈRE COTATION
« ACTION DE LA SOCIETE COMMERCIALE
GABONNAISE DE REASSURANCE (SCG-Ré) »

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, que la première cotation de la « **SOCIETE COMMERCIALE GABONNAISE DE REASSURANCE (SCG-Ré)** » admise au compartiment des actions de la BVMAC sous le nom « **ACTION SCG-Ré** », aura lieu le **jeudi 26 janvier 2023**, en vertu d'un accord exceptionnel de la COSUMAF.

L'intégralité des titres émis par « **SCG-Ré** » sur le marché primaire, soit **deux cent cinquante mille (250 000) actions**, sera admise sur le « compartiment A » de la cote permanente de la BVMAC.

Les investisseurs qui désirent obtenir plus d'informations sur l'opération d'introduction de la société « **SCG-Ré** » sont priés de rapprocher de l'Arrangeur Chef de file AFRICA BRIGHT SECURITIES (BP. 15 451 Douala-Cameroun, Tel : 233 43 06 24).

La procédure d'introduction retenue pour la première journée de cotation est l'offre à prix ouvert avec un cours de référence fixé à **20 000 (vingt mille) FCFA**.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les Sociétés de Bourse (SDB) agréées par la COSUMAF ou la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale au (237) 233 43 85 83 / 233 43 85 87, à l'adresse e-mail : bvmac@bvmac.cm ou à son siège social.

Fait à Douala, 06 janvier 2023.

Le Directeur Général,

Louis BANGA NTOLO